

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane	à CHAPPE Fanny
BURLOT Gilbert	à TALOC Bruno
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
KERHERVE Guy	à GOUDALLIER Benoît
LE GOFF Philippe	à LE GAOUYAT Samuel
LE GOFF Yannick	à MOURET Patricia
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	08
Absents	20

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 20 septembre 2023

DEL2023-09-180

CULTURE**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CLASSE HORAIRES AMENAGES THEATRE (CHAT) A BELLE-ISLE EN TERRE**

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 (DEL20190511), la politique culturelle de l'agglomération s'enrichissait d'un partenariat avec le Conservatoire de la Ville de Saint-Brieuc et le Collège de Belle-Isle-en-Terre, afin de mettre en place une classe CHAT, entre 2019 et 2022, sur 3 années scolaires. Il a été reconduit pour l'année 2022 par délibération du Conseil du 27 septembre 2022 (DEL2022-09-173).

En contribuant au maillage culturel du territoire, ce projet a permis :

- D'offrir à des enfants de milieu rural éloignés géographiquement des lieux de diffusion culturelle, la possibilité de recevoir une formation spécifique dans le domaine du théâtre,
- De développer chez ces jeunes adolescents, au-delà de l'appétence, une compétence artistique,
- D'associer très étroitement les familles en démocratisant la culture et en leur donnant la possibilité de participer à l'offre culturelle présente sur le territoire.

Au terme de ces 4 années, l'ensemble des participants (élèves, équipe pédagogique) s'accorde sur les effets positifs de cet aménagement : en plus de la découverte et de l'apprentissage d'une compétence artistique, les élèves rapportent les bénéfices sur la confiance en soi et l'ouverture sur les autres, la capacité d'expression orale et la capacité d'écoute, le lien social...

Ce projet, reconnu en 2019 et 2022 comme s'inscrivant parfaitement dans le Projet de territoire de l'agglomération, est toujours aussi pertinent aujourd'hui. Il est proposé de le reconduire pour 3 nouvelles années. Le soutien financier de l'agglomération serait maintenu à hauteur de 9 000€, selon les modalités définies dans la convention annexée.

Ce dispositif semble particulièrement ancré, fonctionnel et pertinent au regard de l'orientation 100% EAC souhaitée par l'Agglomération.

Vu la délibération DEL20190511 du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 sur la politique culturelle de l'agglomération et la mise en place d'une classe CHAT,

Vu la délibération DEL2022-09-173 du Conseil d'Agglomération du 27 septembre 2022 portant sur le renouvellement de la convention concernant la classe CHAT,

Vu la Circulaire n]2009-140 du 6-10-2009, publiée au BO n°39 du 22 octobre 2009,

Vu l'arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 3-7-2012 paru au BO n°29 du 19 juillet 2012,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De se prononcer favorablement sur la reconduction de la convention Classe Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) à Belle-Isle-en-Terre ;**
- **D'acter pour ce faire le principe du financement pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à hauteur de 9 000 € par an ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Vice-présidente

claudine GUILLOU



Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ